

Conseillers en exercice :	23
Présents :	20
Pouvoirs :	3
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 014-211407127-20260707-03CM2026043-DE



Date de convocation du CM : 1^{er}/07/2026

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 07/07/2026

03-CM-2026-043 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT – Désignation des représentants

Vu les articles L 2212-1 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** le Code général des impôts, article 1 609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 avril 2026 relative à la composition et au fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Personnel, Administration générale du 24 juin 2026,

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 23 voix, 22 pour, 1 abstention (M. Marie),

Article 1 : **DÉSIGNE** pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les conseillers municipaux suivants :

- Monsieur Didier LEFORT, en tant que représentant titulaire
- Madame Laure OLIVIER, en tant que représentant suppléant.

Article 2 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le comptable public,
- Monsieur le président de la communauté urbaine Caen la mer.
-

Le Maire,

Didier LEFORT

